

L'ABELLE

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraisant le

SAMEDI MATIN

ET

renfermant toutes les Matières

Publiées pendant la Semaine

dans l'Édition Quotidienne.

Édition Hebdomadaire

Le Ab. 03 00

ix Mois. 1 5

Quatre Mois. 1 00

On s'abonne à la Semaine avec

les Porteurs et le Marchands

de Forraux.

L'ABELLE

Publie tous les jours, en outre des

matières politiques, litté-

raires et locales.

Des dépêches Télégraphiques

complètes de tous les points

des États-Unis et de l'é-

tranger;

Un Bulletin Maritime;

Le liste des Navires en par-

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Charles J. Babst vs Robert G. Memory.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

paroles d'Orléans - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,371 - En vertu

VENTES A L'ENCAIN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

UNE OCCASION D'ACQUERIR

PROPRIETES DESIRABLES DU

PREMIER DISTRICT.

Résidence double à deux étages,

Nos 1113-1115 rue S. Liberté,

Entre les rues Clie et Callopie.

Emplacement de Commerce et

Résidence,

Nos 1241-1243 S. Robertson,

A l'encadrement de la rue Brato.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 1237-1239 S. Robertson,

Entre les rues Krato et Clie.

Bâtisse Double en Briques

à Deux Étages,

Nos 1038-1040 rue Dryades,

Entre l'avenue Howard et la rue Callopie.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 1326-1328 S. Robertson,

Entre les rues Krato et Thalia.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de vaches, cheval, charrette

à lait, etc.

François Baras vs Louis Tero & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

paroles d'Orléans - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

d'un writ de fieri facias - No 77,148 - En vertu

VENTES A L'ENCAIN.

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété désirable

Du Deuxième District,

No 2547 rue Itherville,

A l'encadrement de la rue Dorgenois.

Anthony C. Thomas et al vs Veuve

Louis Thomas, Tutrice.

No 77,210 - Cour Civile de District, paroles

d'Orléans - Division C.

PAR J. PAUL BECKER, Encanteur -

En vertu d'un mandat de la Cour Civile de

District, paroles d'Orléans - Division C.

Le 14 décembre 1905, à midi, à la Bourse

de Commerce de la Nouvelle-Orléans, Ltd, il sera

vendu à l'enchère publique, en vertu d'un

ordre rendu et en date du 17 octobre 1905, par

le Hon. J. St Paul, juge de la Cour Civile de

District, Division C, dans le procès d'Orléans

Division C, contre Louis Thomas, tutrice, et

autres, au profit de la tutrice, et au profit de

la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

de la tutrice, et au profit de la tutrice, et au profit

VENTES A L'ENCAIN.

Strouback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence simple en bois à deux

étages.

Dans le Cinquième District, (Alger) 19

mètres dans le fond de la 24^e rue Marval.

Successeur de Milford Jackson. - No 76 57

Cour Civile de District, Paroles d'Orléans

Division A.

PAR STROUBACK & STERN, Encanteur -

En vertu d'un mandat de la Cour Civile de

District, paroles d'Orléans - Division A.

Le 23 novembre 1905, à midi, à la Bourse

de Commerce de la Nouvelle-Orléans, Ltd, il sera

vendu à l'enchère publique, en vertu d'un

ordre rendu et en date du 17 octobre 1905, par

le Hon. J. St Paul, juge de la Cour Civile de

District, paroles d'Orléans - Division A.

Le 23 novembre 1905, à midi, à la Bourse

de Commerce de la Nouvelle-Orléans, Ltd, il sera

vendu à l'enchère publique, en vertu d'un

ordre rendu et en date du 17 octobre 1905, par

le Hon. J. St Paul, juge de la Cour Civile de

District, paroles d'Orléans - Division A.

Le 23 novembre 1905, à midi, à la Bourse

de Commerce de la Nouvelle-Orléans, Ltd, il sera

vendu à l'enchère publique, en vertu d'un

ordre rendu et en date du 17 octobre 1905, par

le Hon. J. St Paul, juge de la Cour Civile de

District, paroles d'Orléans - Division A.

Le 23 novembre 1905, à midi, à la Bourse

de Commerce de la Nouvelle-Orléans, Ltd, il sera

vendu à l'enchère publique, en vertu d'un

ordre rendu et en date du 17 octobre 1905, par

le Hon. J. St Paul, juge de la Cour Civile de

District, paroles d'Orléans - Division A.

Le 23 novembre 1905, à midi, à la Bourse

de Commerce de la Nouvelle-Orléans, Ltd, il sera

vendu à l'enchère publique, en vertu d'un

ordre rendu et en date du 17 octobre 1905, par

le Hon. J. St Paul, juge de la Cour Civile de

District, paroles d'Orléans - Division A.

Le 23 novembre 1905, à midi, à la Bourse

de Commerce de la Nouvelle-Orléans, Ltd, il sera

vendu à l'enchère publique, en vertu d'un

ordre rendu et en date du 17 octobre 1905, par

CHARTRE

ARTICLE I

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

Le nom de ladite corporation sera: "NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM

PANY, Inc. - Société par actions.

CHARTRE

ARTICLE II

Le domicile de ladite corporation sera en

la ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisi-